

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 6 février 1904, M. Pierre Sainte-Marie, soliste à l'orchestre de Monte Carlo, est autorisé à porter les Palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le testament de M. Charles Dugueyt, décédé à Monaco, le 11 décembre 1902, instituant la Société de Saint-Vincent-de-Paul légataire d'une somme de mille francs;

Vu les articles 787 et 793 du Code Civil, réduisant ledit legs à la somme de sept cent cinquante francs;

Vu la lettre, en date du 6 janvier 1904, de M. le Président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, demandant l'autorisation d'accepter ledit legs;

Vu l'article 778 du Code Civil;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La Société de Saint-Vincent-de-Paul est autorisée à accepter le legs qui lui a été fait par M. Charles Dugueyt.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'État, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le six février dix-neuf cent quatre.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
ED. DE LATRE.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert est de retour à Monaco depuis mercredi dernier. Son arrivée a, comme chaque année, donné lieu à une belle manifestation de sympathie de la part de toute la population monégasque et de nombre d'étrangers résidant ou de passage parmi nous.

Dès le matin, les fenêtres des maisons de la Principauté, et particulièrement celles des quartiers de la Condamine et de Monaco-Ville, se

pavoisaient gaiement aux couleurs des Grimaldi. Le ciel était légèrement voilé de nuages, mais la température de la journée est restée d'une douceur exquise. Vers deux heures de l'après-midi, la foule commençait à se masser aux abords de la gare et le long des avenues que devait suivre le Prince pour se rendre au Palais. Les autorités civiles et militaires, M<sup>gr</sup> l'Evêque et plusieurs ecclésiastiques, ainsi que les principales notabilités locales, se réunissaient pendant ce temps sur les quais du chemin de fer.

A trois heures un quart, le train est entré sur le territoire monégasque, salué par le premier coup de canon de la salve tirée du haut de la batterie de la place du Palais. Aussitôt qu'il a stoppé, M. le chef de gare Rey ouvre la portière du wagon-salon, d'où S. A. S. le Prince Albert descend suivi d'un de ses amis, M. Singer; de M. le comte de Lamotte d'Allogny, chambellan, et de M. Fuhrmeister, secrétaire particulier.

Son Altesse Sérénissime se dirige vers le groupe des autorités et s'entretient quelques instants avec S. Exc. M. le Gouverneur Général, S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque, M. le Maire de Monaco et les personnalités qui les entourent. Puis, le train ayant continué sa marche vers Monte Carlo, le Prince traverse la voie et, en passant par le salon d'honneur coquettement orné de fleurs et de verdure, arrive à la porte de sortie devant laquelle est le landau où il prend place avec M. Singer et le comte de Lamotte d'Allogny. Dans une seconde voiture du Palais, suivent S. Exc. le Gouverneur Général, le colonel Bellando de Castro, aide de camp de service; le comte Gastaldi, maire de Monaco, et le comte de Maleville, secrétaire général du Gouvernement.

Un détachement de carabiniers, placé sous les ordres du lieutenant Messagier, présentent les armes, tandis que les clairons sonnent aux champs et que la foule massée sur les trottoirs se découvre et pousse des vivats. Les mêmes témoignages de respectueuse sympathie se produisent sur tout le parcours de la voiture princière.

Sur la place du Palais, où l'affluence populaire était très nombreuse, la compagnie des Carabiniers du Prince, en grande tenue, est placée sous le commandement de M. le colonel comte de Christen et rend les honneurs, cependant que retentissent les derniers coups de canon de la salve réglementaire et que Son Altesse Sérénissime est reçue dans la cour du Palais par les personnes de Sa Maison. La population monégasque se disperse, heureuse d'avoir eu de nouveau l'occasion de manifester son attachement et son affection pour l'auguste et bienveillant Souverain revenu parmi elle.

A 9 heures du soir, les Sociétés artistiques de la Principauté sont venues donner une grande sérénade sous les fenêtres du Palais. Tour à tour, la Société Philharmonique, la Chorale l'Avenir, la Lyre, la Estudiantina et l'Accord parfait ont exécuté un des meilleurs morceaux de leur répertoire. Son Altesse Sérénissime qui, du balcon du premier étage, assistait à ce concert avec Ses invi-

tés, a donné à diverses reprises le signal des applaudissements, et la foule qui se pressait autour des Sociétés les a fort acclamées. Ce concert en plein air s'est terminé par l'exécution de « l'Hymne Monégasque » salué par de chaleureux bravos.

Les présidents et chefs des Sociétés présentes ont été invités à monter dans les salons, où S. A. S. le Prince Albert a bien voulu les recevoir et leur exprimer Ses remerciements et Sa satisfaction.

M. Gaston Moch, chef de cabinet de Son Altesse Sérénissime, est rentré depuis mardi dernier dans la Principauté.

M. Toms, nouvellement nommé Directeur de la Sûreté publique, est arrivé vendredi à Monaco pour prendre possession de son poste.

Les matinées théâtrales du Palais des Beaux-Arts continuent à attirer un public nombreux et élégant, grâce à l'intérêt et à la variété des petits spectacles coupés qui y sont donnés. C'est ainsi que mardi et samedi derniers, on a fort applaudi les danses et pantomimes de la belle M<sup>lle</sup> Caroline Otéro et les chansons artistement détaillées par M. Léoni. Vendredi et samedi, ce fut au tour de M. Polin, et cet artiste, dont le comique si fin et si réjouissant est très goûté à Monte Carlo, obtint dans les couplets de son répertoire militaire son habituel et très gros succès. Deux petits actes, lestement enlevés par M<sup>mes</sup> Laporte et Oryan, MM. Maurice Lamy et Poudrier, ont complété agréablement le programme de ces matinées.

C'est le vendredi 26 février et jours suivants qu'auront lieu les grands concours internationaux annuels du Lawn-Tennis de Monte Carlo. Voici le programme complet de ces sensationnelles épreuves :

1. *Championnat simple*, pour Messieurs. — Coupe de Monte Carlo, valeur 3.000 fr. (Tenant : R. F. Doherty).
  2. *Championnat simple*, pour Dames. — Vase de Monte Carlo, valeur 1.000 fr. (Tenante : Miss Lowtner).
  3. *Championnat double*, pour Messieurs. — Coupes de Monte Carlo, valeur 500 fr. chacune. (Tenants : S. H. Smith et F. L. Riseley).
  4. *Championnat double mixte*.
  5. *Handicap simple*, pour Messieurs. — (En deux classes).
  6. *Handicap double*, pour Messieurs.
  7. *Handicap double mixte*.
  8. *Handicap simple*, réservé aux membres du Tir.
- Juge-arbitre, Handicapeur et Directeur des Concours : M. Ch. A. Voigt.

Les prix à distribuer auront une valeur totale de 5.000 francs.

La liste d'engagements sera close le mardi 22 février.

Les inscriptions et les demandes d'information doivent être adressées au Juge-arbitre, Law-Tennis de Monte Carlo.

Le concert moderne de dimanche avait attiré un grand nombre de dilettanti ainsi que beaucoup de familles qui avaient fui le bruit et la foule des mascarades du Carnaval niçois. Aussi la salle était-elle comble. L'attrait du programme, composé d'œuvres consacrées du répertoire classique, était augmenté par le concours de deux virtuoses qu'on était curieux d'entendre à des titres divers. C'était d'abord M. Lucien Capet, un violoniste français de très grand talent, qui a émerveillé les plus difficiles par la sûreté, la pureté et la richesse des sons de son instrument. C'était ensuite une pianiste de dix ans, M<sup>lle</sup> Clara Sansoni, fille du violoncelliste-solo de notre orchestre. Supérieurement douée et déjà artiste dans l'âme, cette charmante enfant a joué, de façon ravissante pour son âge, un *Concerto de Haydn* avec accompagnement d'orchestre et deux autres morceaux de difficile virtuosité. Le public a chaleureusement applaudi, et c'était justice.

L'orchestre, conduit par M. Léon Jehin, avec sa coutumière maestria, a eu sa large part de succès au cours de ce fort intéressant concert.

Un accident du travail que la rumeur publique avait au premier abord fort exagéré, s'est produit hier soir vers quatre heures au chantier de l'Exposition des canots automobiles. L'extrémité du pont roulant en fer dont MM. Trabut, entrepreneurs, étaient en train de faire boulonner les dernières grosses pièces, a basculé, probablement par suite d'un coup de levier donné à faux par un ouvrier ajusteur. Le brusque mouvement qui fit aussitôt pencher jusqu'à terre la partie du pont non encore reliée au reste de la masse métallique, a surpris quelques ouvriers, qui heureusement pour la plupart ont pu sauter sur le sol sablonneux sans se faire aucun mal.

Un seul manœuvre resté accroché aux poutrelles de fer s'est fait, par suite de la commotion contre une d'elle, une double blessure à la joue et au cuir chevelu. Pensé par M. le docteur Tourneur, qui est arrivé presque aussitôt sur les lieux de l'accident, ce manœuvre âgé de 20 ans et se nommant Lorenzi, n'a pas voulu être transporté à l'hôpital et a pu gagner à pied la voiture qui l'a conduit à son domicile au quartier du Carnier. Son état n'offre aucun caractère de gravité. Les autorités ont ouvert une enquête sur cet accident du travail qui au point de vue matériel, sera d'ailleurs rapidement réparé.

Dans ses audiences des 2 et 4 février, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

*Pour infraction à l'Ordonnance Souveraine réglementant la circulation des voitures automobiles :*

Ejury Alexandre, né le 10 mai 1869 à Presbourg (Hongrie), chauffeur mécanicien, et Boos Waldeck-Alexandre, né le 20 janvier 1874 à Vienne (Autriche), rentier, demeurant à la Turbie, 50 francs d'amende chacun.

*Pour délits divers :*

Béziars Auguste, né le 13 mars 1885 à Nantes (Loire-Inférieure), peintre en bâtiments, sans domicile fixe, et Albert Charles, né le 7 septembre 1886 à Laroque-Valtoré (Tarn), serrurier, sans domicile fixe, six jours de prison chacun pour mendicité ;

Oudot Jules-Marie, né le 26 septembre 1861 à Ornans (Doubs), ouvrier faïencier, sans domicile fixe, même délit et même peine ;

Gigantei Louis, né le 29 mars 1887 à Nice, maçon, sans domicile fixe, même délit et même peine ;

Legros Paul-René-Marie-Henri, né le 9 novembre 1880 à Fougères (Ille-et-Vilaine), sans profession ni domicile, 10 jours de prison pour mendicité ;

Chevalier Claude-Auguste, né le 7 juin 1876 à Mérinchal (Creuse), ébéniste, sans domicile fixe, et Sarrante Victor-Emmanuel, né le 18 novembre 1871 à Brignoles (Var), comptable, demeurant à Nice, chacun à six jours de prison pour mendicité ;

Chartraire Edouard-Alfred, né le 10 juillet 1876 à Epernon (Eure-et-Loire), charpentier, sans

domicile fixe, dix jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Chatellet Marius-Edouard, né le 17 septembre 1862 à Paris, journalier, sans domicile fixe, même délit et même peine ;

Pejrani Paul-Marius-Jean, né le 8 octobre 1883 à Monaco, sans profession, demeurant à la Turbie, six mois de prison pour vol.

Jeudi 11 février 1904, à 2 heures et demie

### 13<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

avec le concours de M. RAOUL PUGNO, pianiste.

<i>Athalie</i> , ouverture .....	Mendelssohn
<i>Concerto en la majeur</i> , pour piano et orchestre..	Mozart.
M. Raoul PUGNO.	
<i>Peer Gynt</i> , suite d'orchestre .....	Ed. Grieg.
Prélude de <i>Lohengrin</i> .....	Wagner.
<i>Concerto en ut mineur</i> , pour piano et orchestre.	Beethoven.
M. Raoul PUGNO.	
<i>Méphisto</i> , valse (demandée) .....	Liszt.
D'après le <i>Faust</i> de LÉNAU.	

### TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Après quatre jours de lutte, le *Grand Prix du Casino* s'est terminé par la victoire de M. Schianini, un distingué sportman italien, qui a abattu 12 pigeons sur 12.

Le *Grand Prix*, qui se composait, outre une somme de 24,708 francs, d'un bel objet d'art qui est une délicieuse jardinière Louis XVI en argent et d'un surtout-glace à bordure d'argent avec une paire de candélabres également en argent et signés Fabry, a été décerné à l'heureux vainqueur à qui une chaleureuse ovation, à laquelle se sont associés tous les tireurs, a été faite par ses compatriotes présents.

MM. le baron de Tavernost, de Gillès (français) et M. le marquis de la Villaviciosa (espagnol), qui ont tué 14 pigeons sur 15, se sont partagés les deuxième, troisième et quatrième places. Le prix s'élève pour chacun d'eux à 8,147 francs.

La poule a été gagnée par MM. Thellusson, Collder et H. Grasselli.

Tel a été l'épilogue de cette épreuve sensationnelle à laquelle ont pris part plus de 150 tireurs de tout premier ordre et qui est, chaque année, une des plus grandes attractions de la saison.

Le *Prix de Février*, qui a eu lieu vendredi et samedi, a réuni 102 tireurs ; il a été gagné par M. Miola (23 m. 1/2), 19 sur 19, premier ; M. Harisson (21 m.), 18 sur 19, deuxième ; troisième, M. Rincon Gallardo (21 m.), 15 sur 16.

La poule a été gagnée par MM. le comte Keglwitz, Spider, Brasseur, Journu, baron de Dorlodot, Mackintosh, L. Henry, Maurel.

Mercredi 10 février. — *Prix des Dahlias*, 1,000 francs. Vendredi 12 février. — *Prix des Clématites* (handicap), 1,000 francs.

Lundi 15 février. — *Prix de Monaco* (handicap), 2,000 francs.

## La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

sous le haut patronage de

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

**PYRAME ET THISBÉ**, drame lyrique en deux actes. poème et musique de M. Edouard TRÉMISOT (création). — Distribution : Thisbé, M<sup>me</sup> Jeanne Laffitte ; Pyrame, M. Laffitte ; Mesphar, M. Gilly ; Marduck, M. Aumonier ; Menès, M. Landelle ; Nabod, M. Armand.

**PAILLASSE**, drame lyrique en deux actes de M. R. LÉONCAVALLO. — Distribution : Nedda, M<sup>lle</sup> Noria ; Canio, M. Alvarez ; Tonio, M. Renaud ; Beppe, M. Léon ; Silvio, M. Gilly. — L'orchestre sous la direction de M. Léon Jehin.

A la plus grande joie d'un public cosmopolite et de tous les habitants de la Principauté, le théâtre de Monte Carlo, après les belles séries d'opérettes et de comédies, s'est réveillé à la vie lyrique.

La saison des représentations d'opéras, placée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince de Monaco, comporte, chaque année, la création d'une œuvre inédite.

C'est *Pyrame et Thisbé* qui fut choisi, cette fois, pour la nouvelle tentative de décentralisation artistique.

Cet ouvrage lyrique en deux actes de M. Edouard Trémisot a valu à son auteur — un jeune — les honneurs d'un premier triomphe. La presse et le public se sont rencontrés dans une commune ovation.

A vrai dire, *Pyrame et Thisbé* est moins un drame qu'une savante cantate lyrique, débordante de passion, où, sous des noms et des habits très vieux, on sent battre le cœur très jeune d'un français épris de poésie et de mélancolie.

Au premier acte, la scène s'ouvre sur une terrasse babylonienne. Le jour n'est pas encore levé. Une clarté violâtre est répandue dans l'atmosphère : on voit, à gauche, la villa de Thisbé ; au fond, une balustrade, derrière laquelle se déroulent la somptueuse Babylone et les dômes des temples de Nergal, de Ea, de Ishtar.

Entre Pyrame, jeune homme de noble race. Il vient retrouver son amante Thisbé ; et presque aussitôt celle-ci sort de sa demeure et accourt à sa rencontre ; les deux amants s'étreignent avec transports et échangent des propos passionnés.

Survient le père de Pyrame, Mesphar ; plein de colère, il réprouve le choix de son fils, et lui fait les plus violents reproches ; il lui déclare que s'il ne se sépare pas de Thisbé, il lui fera connaître le poids de son courroux. Le père s'éloigne, laissant son fils désespéré. Mais bientôt Thisbé revient, et dès qu'il l'a revue, Pyrame sent fondre toute son amertume dans les délices de l'amour et du baiser.

Les deux amants, décidés à ne pas se quitter, se jurent de fuir et de cacher ailleurs leurs amours persécutés.

Ils se donnent rendez-vous pour la nuit prochaine dans un bois voisin de Babylone, près de la tombe de Ninus. L'acte finit sur leurs serments passionnés.

Le décor du second acte représente une forêt au bord d'un lac, au clair de lune.

Thisbé arrive la première au rendez-vous ; elle s'en étonne, pleure l'absence du bien-aimé, mais est bientôt tirée de ses rêves par l'approche inattendue d'un lion, que poursuivent de hardis chasseurs. Thisbé se sauve par la gauche ; son voile s'accroche aux épines d'une plante.

Les chasseurs font irruption sur la scène, traînant le lion qu'ils viennent de tuer ; l'un d'eux, Marduck, arrive après les autres, le bras labouré de blessures ; il demande de l'aide ; l'un des chasseurs ayant trouvé le voile de Thisbé, le déchire, étanche le sang et fait de l'autre moitié un pansement provisoire ; les chasseurs s'éloignent.

Pyrame arrive sur ces entrefaites, trouve le voile, qu'il reconnaît à son parfum ; les taches de sang répandues lui font croire à la mort de son amante ; ne voulant pas lui survivre, il se poignarde et tombe dans l'ombre du tombeau, sous les grands sphynx immobiles.

Aussitôt Thisbé apparaît, parant ses cheveux de fleurs rouges pour se faire plus belle ; elle passe près du corps inerte que l'ombre lui cache ; étonnée de l'absence du bien-aimé, elle l'appelle ; mais lui, qui n'est qu'évanoui, se réveille à l'appel d'une voix si chère et, reconnaissant Thisbé, se traîne vers elle pour lui dire un suprême adieu. Arrivé à quelques pas de son amante, celle-ci s'étant retournée, recule épouvantée, puis se jette affolée sur le corps de Pyrame, qu'elle veut rappeler à la vie. Un grand calme mystique fait bientôt suite aux cris d'horreur, et dans la sérénité d'un clair de lune magnifique, Pyrame expire dans les bras de celle qu'il adora, et qui se poignarde pour ne pas lui survivre.

La partition a brillamment réussi, car l'heureux débutant y a versé son âme avec tous les charmes d'une musique colorée, tantôt pittoresque, tantôt passionnée, toujours remarquable.

## Lettre de Paris

Paris, 7 Février 1904.

On sait qu'un monument, dû à la louable pensée artistique du sculpteur Mercié, a été élevé au parc Monceau en l'honneur de Gounod. On attendait son inauguration solennelle, mais voici que, soit qu'elle ait trop longtemps été ajournée, soit que cette consécration officielle ait paru superflue à la gloire du regretté compositeur, sa veuve vient d'exprimer le désir qu'elle n'ait pas lieu. Mais si la cérémonie est supprimée, le discours que devait y prononcer M. Camille Saint-Saëns sera publié. Quelques passages déjà en ont été communiqués qui rendent une éclatante justice au génie musical de Gounod et l'exaltent comme l'illustre compositeur de *Samson et Dalila* pouvait seul le faire avec une aussi indépendante admiration. Ce n'est pas seulement au musicien des fictions du théâtre que s'adresse cette admiration, mais au compositeur de tant de grandes et belles pages de musique sacrée. Le morceau mérite d'être tout particulièrement cité.

« De ce chantre sacré, s'écrie Saint-Saëns, l'œuvre est « immense ; deux sommets le dominant, la Messe de « Sainte-Cécile, le *Requiem de Mors et Vita*, écrits, l'une « au commencement, l'autre à la fin de la carrière de l'au- « teur ; la première, parée de tout l'éclat d'un matin lumi- « neux, l'autre qui semble doré par les feux splendides du « couchant ; œuvres admirables, où le sentiment d'une foi « sincère s'allie à des formes parfaites, à un sens vocal qui « se montre de plus en plus rare de nos jours, pourchassé « par la fée dominatrice et jalouse de la musique instru- « mentale. Et pourtant la voix n'est-elle pas l'instrument « vivant, l'instrument divin ? A ceux qui l'auront aimée et « servie, non dans ses erreurs, mais dans sa beauté, elle « donnera en échange la palme immortelle. Les instruments « changent et passent ; la voix reste. On peut chanter « encore Palestrina et Rolland de Lassus, et notre Janne- « quin ; il serait impossible de ressusciter la musique « instrumentale du seizième siècle, dont les organes, « merveilles de lutherie, ne sont plus que de précieux « bibelots, relégués dans les collections et les musées.

« O grand maître ! tu nous as montré le chemin, à moi et « à tous mes frères d'armes ; tu nous as guidés, encouragés, « alors que la voie était obscure et douteuse ; tu as renversé « les obstacles, nous n'avons eu qu'à marcher courageuse- « ment sur la route que tu avais péniblement tracée. Grâce « te soient rendues, et gloire à jamais ! »

Voilà certes une noble protestation. Les nouvelles écoles musicales qui affectent d'oublier Gounod aujourd'hui pour- ront méditer utilement ces paroles de Saint-Saëns, aussi justes pour le maître disparu qu'elles sont honorables à la loyale reconnaissance du maître vivant.

\* \*

C'est décidément M. Homolle, directeur de l'Ecole fran- çaise d'Athènes, qui remplace M. Kaempfen à la direction des Musées et de l'Ecole du Louvre.

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, M. Homolle, après avoir voué quelque temps au professorat, s'était rendu en Grèce, où il poursuivit, pendant une dizaine d'années, de très intéressantes fouilles à Délos. Il connaît admirablement la vie antique. C'est, d'ailleurs, un écrivain très distingué. Ce double mérite lui valut, en 1892, d'entrer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Il est intéressant, à propos de la nomination du nouveau directeur du Grand Musée national de France, d'en rap- peler brièvement les origines. L'organisation du Louvre remonte à l'époque de la Convention. Depuis la chute de Louis XVI, le vaste palais était vacant. Le peintre David pensa qu'on pourrait y installer un musée. Il déposa dans ce sens, avec son collègue Sergent, une proposition qui fut votée dans la séance du 27 juillet 1793. Il est curieux de constater que, le même jour, Valenciennes tombait au pouvoir des Autrichiens. Même devant l'invasion, la Con- vention ne cessait pas de songer à la réorganisation inté- rieure. Le musée fut ouvert le 8 novembre suivant. Un crédit annuel de cent mille livres lui fut accordé pour l'achat de tableaux et de statues.

Michelet a dépeint admirablement l'effet produit sur le peuple de Paris :

« A cette époque, dit-il, on sortait de Paris beaucoup moins qu'aujourd'hui... Ces musées, dans leur belle har- monie, firent notre éducation à nous autres, enfants de Paris. Parmi les sombres quartiers, les rues noires, le dimanche, on allait là, rêver devant de belles énigmes. Que de choses on sentait par l'esprit et par le cœur !... »

Hélas ! il faut bien convenir qu'aujourd'hui le Musée du Louvre est beaucoup moins fréquenté par les parisiens. Ses visiteurs sont en majorité les étrangers de passage parmi nous.

L. S.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Les grandes phrases expressives s'y déroulent avec une rare maîtrise, tout en laissant deviner, çà et là, le but d'un compositeur de talent, préparé au théâtre par la symphonie, cherchant des voies nouvelles.

Ce but, il le réalise à l'aide de son culte pour l'art et de son inspiration.

C'est dire que ses idées musicales lui appartiennent en propre.

*Pyrame et Thisbé*, magistralement orchestré, a reçu, ainsi que nous le disons plus haut, un accueil flatteur de la part du public choisi qui l'écoutait. Divers passages ont été très applaudis : le premier duo de Thisbé et de Pyrame, l'air de Mesphar, la charmante phrase du second duo des amants : « *Mais les larmes d'amour sont les perles des yeux* » ; l'air de Pyrame, au deuxième acte : « *O nuit, pour nous griser, etc.* ».

Au point de vue de l'interprétation, M. Laffitte est un ténor délicieux : sa voix facile, qu'il fait sonner avec un profond sentiment d'artiste, lui vaut l'enthousiasme du public qui l'applaudit vivement en Pyrame.

M<sup>me</sup> Laffitte a chanté le rôle de Thisbé avec une chaleur et une passion véhémentes ; elle y a été applaudie à plusieurs reprises.

Le baryton Gilly est on ne peut mieux dans le personnage du père de Pyrame ; M. Aumonier a fait également apprécier sa belle voix dans les quelques phrases du chasseur Marduck.

L'orchestre, dirigé par son éminent chef, M. Léon Jehin, et les chœurs, auxquels on a demandé de bisser, ont été à la hauteur de la situation.

Décor et costumes sont d'une magnificence qui n'est égalée que par leur fidélité.

Toute la mise en scène, d'ailleurs, est d'un beau caractère et encadre admirablement ce tableau poé- tique.

Honneur à M. Raoul Gunsbourg et au jeune maître décorateur Visconti !

Le programme de la soirée se complétait de *Pailleasse*, le célèbre et émouvant opéra de Léonca- vallo.

Ce *Pailleasse* qui a déjà fait son tour du monde et que l'Opéra de Paris a définitivement consacré, après avoir été représenté pour la centième fois au Théâtre Impérial de Berlin, ce *Pailleasse*, dis-je, constitue une œuvre du plus haut mérite.

Le charme qui se dégage de cette musique jeune et vivante et l'intérêt poignant qu'excite ce drame s'imposent tout de suite.

La plus pure abondance mélodique règne, conti- nuellement, d'un bout à l'autre de l'œuvre. Il y règne, surtout, une vie expansive, soit par l'animation brillante des scènes de foule, soit par l'intensité expressive du rôle principal, profondément humain.

Tout cela se rehausse des mille et une trouvailles d'une orchestration chatoyante, d'une coloration exceptionnelle.

La partition de *Pailleasse*, dans son ensemble, a le grand attrait d'être neuve et absolument personnelle.

Mais l'œuvre de Léoncavallo est hors page ; elle n'a plus besoin d'être commentée.

Ajoutons que l'interprétation était composée d'éléments de première grandeur ; tels : M. Renaud, sous la bosse méchante de Tonio, et M. Alvarez en *Pailleasse*, dont le culte d'art élargit l'envergure lyrique de chacun des rôles où ils se produisent ; telle aussi M<sup>lle</sup> Noria qui incarne de façon exquise la coquette et perverse Nedda.

Nous devons, en outre, enregistrer le succès remporté par M. Gilly en Silvio et par M. Léon en Beppe.

L'exécution orchestrale en a été toute parfaite ; la mise en scène, d'un grand soin ; les chœurs, d'une animation pittoresque. Tout a contribué à l'éclat de ce spectacle qui a été salué avec enthousiasme.

S. A. S. le Prince de Monaco, accompagné de sa suite, a bien voulu honorer de sa présence l'ouver- ture de la saison lyrique.

Fernand PLATY.

Cabinet de M<sup>e</sup> DE LOTH, avocat à Monaco  
26, rue des Briques.

### VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le mardi huit mars 1904, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice à Monaco,

Il sera procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, savoir :

**1<sup>o</sup> Une maison**, située à Monaco, quartier de la Condamine, rue de Millo, tenant au nord à la dite rue de Millo, au sud à la maison Hector de Angelis ci-après désignée, à l'est à la maison Saint Georges appartenant à M. BILHOUR, et à l'ouest à la maison Gastaud, et dont la désignation suit.

Cette maison est élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de trois étages, avec jardin au midi. La façade principale de la dite maison, sur la rue de Millo, est percée, au sous-sol, de quatre fenêtres grillées ; au rez-de-chaussée, de la porte d'entrée et de quatre fenê- tres, et, à chaque étage, de cinq fenêtres, dont deux avec balcons.

La façade au midi donne sur le jardin. Elle est percée de quatre ouvertures par étage. Dans le jardin se trouve un lavoir.

A l'est, la maison est adossée à l'immeuble Bilhour ; à l'ouest, à l'immeuble Gastaud.

**2<sup>o</sup> Une autre maison**, située à Monaco, quartier de la Condamine, rue des Açores, dénommée « maison du Laurier », tenant du côté nord à l'immeuble ci-dessus décrit, du côté sud à la dite rue des Açores, du côté est à la propriété Albert de Millo, et du côté ouest à un terrain appartenant au dit sieur de Angelis.

Cette maison est élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec cour intérieure et rez-de-chaussée et d'un étage donnant sur la dite cour. — La façade principale, rue des Açores, est percée, au rez-de-chaussée, de la porte d'entrée et de deux ouvertures pour magasins. Au premier étage, elle est percée de cinq fenêtres. — Le rez-de-chaussée intérieur sur la cour est percé de neuf portes-fenêtres. — Dans la dite cour il existe un lavoir que l'on a condamné et un grand arbre ; aucune ouverture n'existe aux façades est et ouest.

**3<sup>o</sup> Un terrain**, non bâti, d'une contenance de deux cent soixante-sept mètres carrés environ, situé à Monaco, quartier de la Condamine, rue des Açores, tenant du côté nord à la maison L. B. Gastaud, du côté sud à l'immeuble de Angelis ci-dessus décrit, et à l'ouest à la grande maison du sieur Théodore Gastaud, architecte ; le terrain, dont la contenance est ci-dessus énoncée, sert actuellement d'entrepôt de houille et fûts vides.

Les trois immeubles ci-dessus décrits figurent sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, section C, numéro 325, au lieu dit quartier de Millo, pour une superficie totale de huit cent quarante-huit mètres carrés, en y comprenant, toutefois, une bande de terrain de deux mètres de largeur, de la contenance de vingt-deux mètres carrés environ, qui sépare la petite maison située rue des Açores, du jardin de la grande maison située rue de Millo ; le tout ainsi qu'il résulte de l'extrait de la matrice cadastrale transcrit dans le procès-verbal de saisie immobilière ci-après énoncé, et d'un jugement du dit Tribunal Supérieur du vingt-deux janvier dernier, enregistré, rendu sur un dire du dit M. DE ANGELIS.

Ces immeubles ont été saisis à la requête : 1<sup>o</sup> de la dame Marie-Eugénie ARAGANA, sans profession, veuve du sieur Joseph-Libert RENAULT, mère des ci-après nommés ; 2<sup>o</sup> du sieur Joseph-Pierre-Michel RENAULT, cuisinier ; 3<sup>o</sup> et de la demoiselle Marie-Eugénie-Joséphine RENAULT, sans profession, demeurant tous trois à Paris, rue des Acacias, numéro 30, sur le sieur Hector DE ANGELIS, propriétaire, demeurant à Monaco (marié sous le régime de la communauté avec la dame Lucie GIRARD, ainsi qu'il est déclaré par le jugement précité du vingt-deux janvier dernier), par procès verbal du vingt-trois octobre dernier, enregistré, de Charles TOBON, huissier à Monaco, signifié au saisi par le même acte et transcrit

au bureau des hypothèques de Monaco, le 24 octobre aussi dernier, volume 3, n° 39.

MISES A PRIX :

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par les poursuivants, savoir :

- 1° Pour la maison désignée à l'article n° 1, à six mille six cent soixante-sept francs, ci. . . . . **6.667 fr.**
- 2° Pour la maison désignée à l'article n° 2, à trois mille trois cent trente-quatre francs, ci. **3.334 fr.**
- 3° Et pour le terrain non bâti désigné à l'article n° 3, à la somme de mille six cent soixante-six francs, ci. . . . . **1.666 fr.**

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Monaco, le 5 février 1904.

Signé : E. DE LOTH.

Enregistré à Monaco, le six février 1904, f° 101 V°, C° 4. Reçu un franc.

Signé : CASSEREAU.

**PUBLICATION D'ACTE DE SOCIÉTÉ**

en conformité des articles 49 et 50 du Code de Commerce

Entre les soussignés :

- 1° Monsieur Jacques ONEGLIA, coiffeur, demeurant à Monaco, d'une part,
- 2° Monsieur Ernest TERZOLO, artiste musicien, demeurant aussi à Monaco, d'autre part,

A été convenu ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup> — Il est formé par les présentes, entre les parties sus-nommées, une Société en nom collectif, ayant pour objet le commerce des vins et liqueurs à emporter et la vente de comestibles, huiles et bouchons.

Article 2. — Cette Société est formée pour une durée de seize mois et huit jours à partir de ce jour jusqu'à fin mai mil neuf cent cinq.

Article 3. — Le siège social est fixé à Monaco, villa Nancy, rue de la Turbie.

Article 4. — La raison et la signature sociales sont : ONEGLIA & C<sup>ie</sup>.

Article 5. — La signature sociale appartiendra à chacun des associés, mais il ne pourra en être fait usage que pour les besoins de la Société, à peine de nullité à l'égard des tiers et de dommages-intérêts contre le contrevenant.

Article 6. — Chacun des associés administrera également la Société et devra son temps et son industrie aux affaires sociales, mais tout en pouvant, en ce qui concerne M. Oneglia, continuer l'exploitation de son fonds de coiffeur, et en ce qui concerne M. Terzolo, sa profession de musicien et professeur de musique. M. Oneglia tiendra la caisse sociale.

Article 7. — Le capital social est fixé à la somme de deux mille francs et est représenté par le fonds de commerce actuellement exploité par M. LAUGIER, rue de la Turbie, villa Nancy, et que MM. Oneglia et Terzolo se proposent d'acquiescer ce jourd'hui même, y compris le droit au bail des locaux où ce commerce s'exploite.

Article 8. — Il sera tenu une comptabilité régulière, conforme à la loi et aux usages du commerce.

Article 9. — Il sera fait, le trente et un mai mil neuf cent cinq, un inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Article 10. — Les bénéfices nets, déduction faite des frais généraux, seront partagés par moitié entre les associés. Les pertes seront supportées dans les mêmes proportions.

Article 11. — En cas de décès de l'un ou de l'autre des associés, la Société sera liquidée immédiatement.

Article 12. — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un des doubles du présent, pour accomplir les formalités voulues par la loi.

Il est expressément entendu que la présente Société sera nulle et non avenue si le Gouvernement n'autorise pas le transfert à son nom de la licence de M. Laugier.

Fait double à Monaco, le vingt-huit janvier mil neuf cent quatre.

Signé : J. ONEGLIA — TERZOLO.

Enregistré à Monaco, le huit février mil neuf cent quatre, f° 102 R°, C° 2. Reçu trois francs.

Signé : CASSEREAU.

Un double des présentes a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur ce jourd'hui même, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le neuf février 1904.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Joseph GENZONI**, marchand de rouenneries et de confections, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le *19 février courant, à 2 heures et demie du soir*, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en chef,  
RAYBAUDI.

Monsieur et Madame IMPERTI, née ANSALDO; Madame veuve CAUVIGNY, née ANSALDO, et leurs familles, remercient bien sincèrement les personnes qui se sont associées à leur douleur, en assistant aux obsèques de leur regretté

**Jean-Baptiste ANSALDO**

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1<sup>er</sup> au 7 Février 1904

GÈNES, vap. *Cobra*, allemand, c. Brunswig, passagers.  
CANNES, b. *Virginie*, fr., c. Brun, sable.

Départs du 1<sup>er</sup> au 7 Février 1904

GÈNES, vapeur *Cobra*, allemand, c. Brunswig, passagers.  
CANNES, b. *Virginie*, fr., c. Brun, sur lest  
TORRE SALINE, b. *Angelo-Padre*, ital., c. Ceruelli, —  
TUNIS, vapeur *Johanna*, allemand, c. A. Kul, —

**GRAND HOTEL DE LONDRES**

A MONTE CARLO

Société Anonyme Monégasque

AVIS

Messieurs les actionnaires de la **Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres**, à Monte Carlo, sont informés que l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 29 janvier dernier n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions représentées.

Conformément à l'article 37 des statuts, les actionnaires sont convoqués à une deuxième réunion qui aura lieu le **Vendredi 4 Mars, à 10 heures et demie du matin**, au siège social, pour statuer sur les difficultés ayant surgi entre le Conseil d'Administration et le Directeur.

Les actions devront être déposées au siège social au moins trois jours francs avant l'assemblée. Un Administrateur recevra les titres chaque jour non férié, de 9 heures et demie à 11 heures du matin, au siège social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Pour cause de cessation de commerce, **Magasin d'Épicerie** à remettre.

Pour tous renseignements, s'adresser, 16, rue du Milieu, Monaco-Ville.

**LEÇONS ET COURS** POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

**NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

**Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote) MONTE CARLO**

**NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM**

Essences concentrées pour le mouchoir. Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES. Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

**Nettoyage à Sec parfait.** USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

**PEINTURERIE DE PARIS**

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

**ASSURANCES**

**CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

**LA FONCIÈRE**

La C<sup>ie</sup> Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, bil-lets de banque, archives et mi-nutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bi-joux, etc. Assurances des bijou-tiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détour-nements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

**MASSAGE MÉDICAL, HYGIÉNIQUE**

MASSAGE DE BEAUTÉ, ETC.

**MANUCURE**

**Mme M. Rosticher**

Masseuse diplômée

de l'Ecole Française d'Orthopédie et Massage du Dr Paul Archambaud.

Passage Grana, MONTE CARLO

Imprimerie de Monaco — 1904

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE** — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Février	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
2	762.2	762.5	763.2	763.6	764.1	11.5	14.1	13.2	11.4	10.5	72	Est fort.	Beau, nuageux.		
3	66.2	65.8	65.5	65.6	65.8	10.2	11.2	10.1	10.8	11.2	84	Est.	Pluie.		
4	66.2	66.2	65.1	65.2	65.2	12.2	14.2	13.8	13.5	13.2	86	Est fort.	Beau, nuageux.		
5	62.2	61.8	61.5	60.1	59.8	13.2	14.1	13.5	13.2	13.2	18	Est.	Pluie, nuageux.		
6	58.2	58.1	57.8	58.5	59.2	12.5	14.1	14.2	13.4	13.1	78	—	—		
7	62.2	66.2	67.5	68.6	69.4	12.1	13.5	13.1	12.8	12.5	76	—	—		
8	69.2	70.1	70.5	71.2	72.5	11.4	12.1	11.2	10.2	10.1	77	—	Nuageux.		
DATES						2	3	4	5	6	7	8			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	14.1	11.2	14.2	14.5	14.1	13.5	12.1	Pluie tombée : 55mm	
						Minima.	10.5	10.2	11.8	12.8	12.2	11.7	10.2		